

Ville de Saint-Gabriel

MRC de D'Autray

Procès-verbal de la **séance extraordinaire** du conseil de la Ville de Saint-Gabriel, tenue le **27 mars 2023** à 18h30, à la salle du conseil municipal située au 45, rue Beausoleil.

Sont présents : Monsieur Gaétan Gravel, maire
Monsieur Richard Blouin, conseiller n° 3
Madame Sylvie St-Georges, conseillère n° 4
Monsieur Christian Paquin Coutu, conseiller n° 5
Monsieur Stephen Subranni, conseiller n° 6

Sont aussi présents : Monsieur Michel St-Laurent, directeur général et greffier
Madame Mireille Bibeau, directrice générale adjointe et trésorière
Monsieur Simon Gariépy, directeur des travaux publics

Public : Aucune personne représentant le public

Absences motivées : Madame Julie Croisetière, conseillère n° 1
Madame Julie Tessier, conseillère n° 2

093-03-2023 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les conseillers présents forment quorum sous la présidence du maire, Gaétan Gravel, qui agit à titre de président d'assemblée et Michel St-Laurent, à titre de greffier d'assemblée.

Il est proposé par Sylvie St-Georges
Appuyé par Christian Paquin Coutu
Et résolu à l'unanimité :

QUE la séance extraordinaire du conseil du 27 mars 2023 soit ouverte à 18h30.

094-03-2023 2. LECTURE DE L'AVIS DE CONVOCATION

Le greffier fait lecture de l'avis de convocation suivant :

À TOUS LES MEMBRES DU CONSEIL

Monsieur Gaétan Gravel, maire
Madame Julie Croisetière, conseillère n° 1
Madame Julie Tessier, conseillère n° 2
Monsieur Richard Blouin, conseiller n° 3
Madame Sylvie St-Georges, conseillère n° 4
Monsieur Christian Paquin-Coutu, conseiller n° 5
Monsieur Stephen Subranni, conseiller n° 6

Mesdames, Messieurs,

Par la présente, vous êtes convoqués par monsieur le maire, Gaétan Gravel, à une séance extraordinaire du conseil de la Ville de Saint-Gabriel. La séance se tiendra à 18h30, le 27 mars 2023, à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Saint-Gabriel, 45 rue Beausoleil.

ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture de la séance
2. Lecture de l'avis de convocation

3. Adoption de l'ordre du jour
4. Entente avec la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon – Plage municipale
5. Pont payant – Association des personnes handicapées de Brandon
6. Congrès de la FQM – du 28 au 30 septembre 2023
7. Congrès de l'ADMQ – du 14 au 16 juin 2023
8. Exemption de taxes – Centre d'action bénévole Brandon
9. Soumissions – Réfection des trottoirs sur la route 347
10. Dossier Paul Bécotte
11. Période de questions
12. Levée de la séance

Donné à Saint-Gabriel, ce 23 mars 2023, par Michel St-Laurent, directeur général et greffier.

095-03-2023 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Stephen Subranni
Appuyé par Sylvie St-Georges
Et résolu à l'unanimité :

QUE l'ordre du jour de cette rencontre du 27 mars 2023 soit et est adopté tel que présenté.

096-03-2023 4. ENTENTE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-BRANDON – PLAGE MUNICIPALE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Gabriel et la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon ont procédé à l'achat du lot 3 044 263 du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Berthier le 20 juillet 2011;

CONSIDÉRANT QUE ce lot est celui de la plage municipale (section de gauche), où les terrains de volley-ball de plage et d'autres immobilisations sont situés;

CONSIDÉRATION QUE la condition spéciale à l'acte de vente mentionne que la ville et la municipalité s'engagent et s'obligent expressément à ce que l'immeuble présentement vendu soit utilisé en tout temps pour des fins communautaires au bénéfice des citoyens de la Ville de Saint-Gabriel et de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon est propriétaire en parts égales, soit cinquante pour cent (50%) indivis chacun, du lot 3 044 263;

CONSIDÉRANT QU'il est impératif qu'une entente intermunicipale soit déterminée entre les deux parties afin de respecter l'acte de vente du 20 juillet 2011, et ce, pour le bien-être des citoyens des deux instances municipales.

Il est proposé par Stephen Subranni
Appuyé par Richard Blouin
Et résolu à l'unanimité :

QUE les membres de ce conseil autorisent le maire, monsieur Gaétan Gravel, et le directeur général, monsieur Michel St-Laurent, à signer pour et au nom de la ville, l'entente intermunicipale avec la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon relative à la plage municipale.

097-03-2023 **5. PONT PAYANT – ASSOCIATION DES PERSONNES HANDICAPÉES DE BRANDON**

ATTENDU la demande de madame Line Rivest, de l'Association des personnes handicapées de Brandon, pour avoir l'autorisation de faire un pont payant dans le cadre d'une levée de fonds pour l'organisme, samedi le 20 mai 2023 au coin des rue St-Gabriel et Dequoy, de 9 h à 15 h;

ATTENDU QUE madame est déjà en lien avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable.

Il est proposé par Christian Paquin Coutu

Appuyé par Sylvie St-Georges

Et résolu à l'unanimité :

QUE les membres de ce conseil autorisent l'Association des personnes handicapées de Brandon à tenir un pont payant au coin des rues St-Gabriel et Dequoy, conditionnellement à l'obtention des autorisations nécessaires auprès de la Sûreté du Québec et du ministère des Transports et de la Mobilité durable;

QUE cette activité se tienne samedi le 20 mai 2023, entre 9 h et 15 h;

QUE copie de la présente soit transmise à la Sûreté du Québec et aux responsables des services incendies et ambulanciers.

098-03-2023 **6. CONGRÈS DE LA FQM – DU 28 AU 30 SEPTEMBRE 2023**

ATTENDU QUE le Congrès annuel de la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) se tiendra du 28 au 30 septembre 2023 à Québec.

Il est proposé par Stephen Subranni

Appuyé par Richard Blouin

Et résolu à l'unanimité :

QUE les membres de ce conseil autorisent le maire, monsieur Gaétan Gravel, le directeur général, monsieur Michel St-Laurent, la conseillère Julie Tessier et la conseillère Sylvie St-Georges à participer au congrès 2023 de la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM), et ce, accompagné de leur conjoint.e;

QUE les frais d'inscription, d'hébergement, de repas et de déplacements soient assumés par la Ville de Saint-Gabriel, sur présentation de pièces justificatives.

099-03-2023 **7. CONGRÈS DE L'ADMQ – DU 14 AU 16 JUIN 2023**

Il est proposé par Sylvie St-Georges

Appuyé par Richard Blouin

Et résolu à l'unanimité :

QUE les membres de ce conseil acceptent la participation du directeur général, Michel St-Laurent, au congrès 2023 de l'Association des Directeurs Municipaux du Québec, lequel se tiendra au Centre des Congrès de Québec, du 14 au 16 juin 2023;

QU'à cet effet, la trésorière soit et est autorisée par la présente à procéder à l'acquittement des frais d'inscription de **566 \$** excluant les taxes et que les dépenses engendrées par ce dernier, sur présentation des pièces justificatives, soient absorbées par la Ville de Saint-Gabriel.

100-03-2023 **8. EXEMPTION DE TAXES – CENTRE D’ACTION BÉNÉVOLE BRANDON**

CONSIDÉRANT la demande de reconnaissance aux fins d’exemption de taxes pour l’immeuble situé au 75, rue Saint-Cléophas, faite par le Centre d’action bénévole Brandon à la Commission municipale du Québec;

CONSIDÉRANT QUE cet organisme fait partie des catégories admissibles pour en faire la demande.

Il est proposé par Christian Paquin Coutu
Appuyé par Sylvie St-Georges
Et résolu à l’unanimité :

QUE ce conseil donne un avis favorable au Centre d’action bénévole Brandon situé au 75, rue Saint-Cléophas pour faire la demande de reconnaissance aux fins d’exemption de taxes à la Commission municipale du Québec.

101-03-2023 **9. SOUMISSIONS – RÉFECTION DES TROTTOIRS SUR LA ROUTE 347**

ATTENDU QUE le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTQ) a annoncé à la ville qu’il effectuera la réfection du pavage de surface de la route 347, mais que la date de ces travaux n’est pas encore indiquée;

ATTENDU QUE plusieurs tronçons de trottoir de la route 347 exigent une réfection et que celle-ci doit être effectuée avant le pavage;

ATTENDU QUE le délai d’intervention est inconnu;

ATTENDU QUE le directeur des travaux publics, Simon Gariépy, à déposer dans le SEAO l’invitation à soumissionner pour la réfection des trottoirs de la route 347 (rés. 065-02-2023), en partenariat avec l’équipe des travaux publics de la ville;

ATTENDU QUE l’ouverture des soumissions a eu lieu le 23 mars 2023 à 11 h;

ATTENDU QUE le rapport d’analyse des soumissions déposées présente le résultat suivant :

Nom du soumissionnaire	Trottoir monolithique en béton	Sciage, démolition et disposition des trottoirs existants
Trottoir Joliette inc.	324.75 \$ / m.l. 400 m.l.	79.75 \$ / m.l. 400 m.l.

Il est proposé par Stephen Subranni
Appuyé par Richard Blouin
Et résolu à l’unanimité :

QUE compte tenu l’analyse des soumissions, les membres de ce conseil acceptent l’offre de Trottoir Joliette inc. au montant de **324.75 \$ / m.l.** pour le trottoir monolithique en béton et **79.75 \$ / m.l.** pour le sciage, la démolition et la disposition des trottoirs existants.

RETIRÉ **10. DOSSIER PAUL BÉCOTTE**

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

102-03-2023 **12. LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 MARS 2023**

Il est proposé par Christian Paquin Coutu

Appuyé par Sylvie St-Georges

Et résolu à l'unanimité :

QUE la séance extraordinaire de ce 27 mars 2023 soit levée à 19h45.

Gaétan Gravel

Maire

Michel St-Laurent

Directeur général et greffier

Approbation par le maire des règlements et des résolutions selon l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*

Je soussigné, Gaétan Gravel, maire de la Ville de Saint-Gabriel, approuve toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V., en apposant ma signature au bas du présent document ce 28^e jour de mars 2023.

Gaétan Gravel

Maire